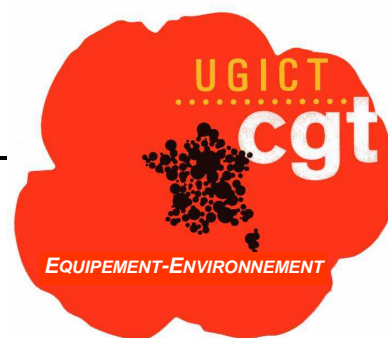




## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263, rue de Paris – Case 543 – 93515 – MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 –  
e-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - site internet : [www.cgt-equipement.com](http://www.cgt-equipement.com)



**Notre avenir sera ce que nous en ferons ensemble !**

**Les ingénieurs et cadres CGT du MEEDDM souhaitent la bienvenue aux nouveaux élèves de l'ENPC.**

A la suite de votre formation à l'Ecole des Ponts, vous allez exercer votre métier d'ingénieur dans l'administration d'Etat, les collectivités locales, les établissements publics ou dans le secteur privé, comme cadre supérieur, chercheurs, expert, etc.

### **Ingénieur du service public ?**

En mai dernier, un colloque organisé par l'IGPDE (Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique), l'OCDE, et la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique) posait la question : en modifiant les règles de recrutement et de carrière de leur encadrement supérieur, s'agit-il pour les administrations de se doter de dirigeants qui ressemblent aux dirigeants d'entreprise, ou de dirigeants différents ?

La fusion des corps des Ponts et Chaussées et du Génie Rural, Eaux et Forêts conduit à une évolution de la formation, et une coopération étroite entre Agro et ENPC. Cette réforme s'effectue plutôt par le haut à l'avantage des futurs IPEF (Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts). Nous avons critiqué certains aspects de cette réforme ainsi la création d'un «chef de corps» nommé par l'administration mais représentant le corps...

Le rapport au Premier ministre « Folz-Canépa » étudie l'avenir des ingénieurs de l'Etat. Il propose une diminution de moitié des recrutements d'ingénieurs au niveau A+. Selon eux, l'Etat doit continuer à soutenir les secteurs industriels émergents, et donc aujourd'hui le développement durable, mais l'Etat ne doit plus être un opérateur économique direct. Ce rapport propose une modification en profondeur de leurs fonctions techniques avec le vocable d' « administrateur à formation scientifique et technique » notamment dans les secteurs de la santé et de la sécurité alimentaire, de l'environnement, du développement durable et de la prévention des risques, et enfin de la sécurité nationale, centrées sur l'expertise dédiée à la détermination des politiques publiques, sur le conseil et l'audit, la maîtrise d'ouvrage des projets complexes, les achats de l'Etat, le contrôle et la régulation. Il s'agit de maintenir un noyau dur d'administrateurs, capable de se projeter dans l'avenir, d'experts de niveau mondial, et de disposer de hauts cadres d'origine diversifiée... Nous considérons pour notre part que les enjeux auxquels est confrontée la fonction publique nécessitent la présence d'ingénieurs de haut niveau comme le maintien des missions techniques des administrations voire leur développement dans certains domaines (développement économique, risques industriels, aménagement et environnement, etc...). Nous ne partageons donc pas la conception malthusienne du rapport

### **Un MEEDDM et une organisation de l'Etat bouleversée**

La révision générale des politiques publiques (RGPP) et la réforme territoriale de l'Etat bouleversent en profondeur le cadre dans lequel s'exerce le service de l'Etat : diminution d'effectifs systématique, suppression de l'ingénierie publique au MEEDDM (ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer), réorganisation de tout le réseau territorial avec notamment des services départementaux dépendant maintenant directement des préfets et non plus des ministères, réduction drastique du nombre de Direction d'Administration Centrale, ce qui touche évidemment aux carrières et aux responsabilités des cadres supérieurs.

## **Un déroulement de carrière appelé à évoluer profondément**

Le rapport Folz-Canépa propose d'ouvrir au bout de 15 ans, un choix « si le maintien dans la fonction publique est souhaité » entre l'accès aux fonctions supérieures de management ou à un statut d'expert de haut niveau. Dans le cas contraire, « une politique de départ volontaire pourrait être mise en œuvre » en prenant appui sur le décret du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire ou sur le dispositif de réorientation professionnelle prévu par la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels du 3 août dernier. Se pose ainsi en grand la question du devenir des garanties statutaires des personnels.

## **Un début de carrière insuffisant**

Un ingénieur 1<sup>er</sup> échelon dans le corps fusionné sera à l'indice 379 « majoré » ce qui lui permettra de toucher 1740€ (brut) par mois hors primes. La CGT revendique 3680 € (brut) par mois de rémunération hors primes pour les recrutements de niveau doctorat.

## **Ingénieur civil ?**

La question des stages et de leur rémunération en particulier a fait l'objet de nombreuses interventions syndicales, non sans résultats (rémunération obligatoire des stages de plus de trois mois à 30% du SMIC, et extension aux stages de la fonction publique cet été).

## **La crise**

Bien évidemment la crise frappe fortement de nombreux secteurs dont la fonction publique, touchée par un « plan social » imposant, la diminution des budgets et les restructurations. L'emploi des cadres est durement touché et la précarité se développe. Les organisations syndicales ont posé fortement l'exigence de réponses à la crise fondées sur la promotion du travail, la formation, le contrôle de l'emploi de l'argent public au cours des manifestations et grèves du 1<sup>er</sup> semestre.

## **Les revendications des ingénieurs et cadres**

Le temps de travail a fait l'objet de nombreuses interventions de la CGT Cadres autour de la revendication du décompte du temps de travail en particulier.

La revendication d'un autre management, et d'une autre manière de travailler pour l'encadrement : L'année dernière un questionnaire « Le Travail, comment le voulez-vous ? » a reçu plus de 2000 réponses de cadres, tant du public que du privé. Nous vous proposons de prendre connaissance de la brochure « *Les cadres supérieur de la fonction publique au service de l'intérêt général* ». Celle-ci rend compte de la rencontre avec l'encadrement supérieur de la fonction publique organisée par la CGT le 14 janvier 2009.

Nous sommes dans un environnement contradictoire, dans lequel les missions de service public, le statut des agents publics, notamment de l'encadrement, comme la place des cadres dans les entreprises privées, nécessitent un véritable débat et des interlocuteurs du dialogue social solides. La CGT est de ceux là et la dernière période a montré la pertinence de son intervention et sa capacité de renouvellement.

## **Le syndicalisme des cadres**

Le syndicalisme CGT (Confédération Générale du Travail) a pour raison d'être de défendre les intérêts des salariés, et de leur permettre de se faire entendre et d'être représentés dans les négociations et concertations, que ce soit sur les statuts de corps de fonctionnaires, les conventions collectives, de donner leur avis sur les grandes orientations, les lois, le Grenelle de l'environnement ou de la mer...

Avec son Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens, et au MEEDDM l'organisation correspondante au sein de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement, la CGT propose aux ingénieurs et cadres des possibilités de s'organiser, d'exprimer leur opinion sur les projets et se propose de promouvoir les convergences entre toutes les catégories de salariés, dans le respect de leur place spécifique dans l'entreprise.

## **Pour nous contacter :**

- Fédération nationale CGT Equipement-Environnement : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)
- l'UGICT-CGT: [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)